



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/687
4 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 4 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué du cinquième Sommet régional sur le conflit au Burundi, qui s'est réuni le 4 septembre 1997 à Dar es-Salaam.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Daudi N. MWAKAWAGO

ANNEXE

Communiqué commun du cinquième Sommet régional
sur le conflit au Burundi

1. Sur l'invitation de M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Robert Mugabe, Président du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, M. Pasteur Bizimungu, Président du Rwanda, M. Laurent-Désiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo, M. Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie, et le général de brigade Godfrey Miyanda, Vice-Président de la Zambie, représentant le Président Frederick Chiluba, se sont réunis les 3 et 4 septembre 1997 à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) afin d'y débattre du conflit au Burundi.

2. Les travaux du Sommet régional ont également été suivis par M. S. Kalongo Musyoka, Ministre des affaires étrangères du Kenya, représentant le Président Daniel T. arap Moi, par M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'OUA, ainsi que par le modérateur du processus de paix au Burundi, M. Julius Nyerere.

3. Le Sommet régional a été saisi d'un rapport détaillé établi par le modérateur du processus de paix, M. Julius Nyerere, décrivant l'action qu'il avait menée afin de faciliter un règlement négocié du conflit au Burundi, et notamment ses récents efforts visant à convoquer une réunion de toutes les parties au conflit le 25 août 1997 à Arusha (République-Unie de Tanzanie).

4. Le Sommet régional a déploré qu'en dépit de ces efforts, le processus de négociation n'avait pas progressé. Il a en particulier exprimé sa déception quant au refus du Gouvernement burundais de prendre part à la première session des négociations entre toutes les parties à Arusha.

5. Le Sommet régional a rappelé les précédentes décisions prises lors des Sommets régionaux d'Arusha I à IV. Il a réaffirmé que l'objectif des négociations était de réaliser une nouvelle donne fondée sur les principes de la démocratie et de la sécurité pour tous. À cet égard, on comptait que les parties aux négociations proposeraient des mécanismes de transition permettant de réaliser cet objectif final.

6. Le Sommet régional a décidé de maintenir les sanctions existantes et de veiller à ce qu'elles soient rigoureusement appliquées. À cet égard, il a décidé de créer un secrétariat spécial, composé de représentants de tous les pays participants qui collaborent dans le cadre du Comité régional de coordination des sanctions, en vue de suivre la façon dont tous les pays participants appliquent ces dernières.

7. Le Sommet régional a été informé que M. Julius Nyerere avait décidé de renoncer à ses fonctions de modérateur du processus de paix au Burundi. Le Sommet régional s'est déclaré fermement convaincu que la poursuite des efforts de M. Nyerere était essentielle à un règlement négocié du conflit au Burundi. Il a renouvelé sa confiance au modérateur et l'a instamment prié de continuer d'exercer ses fonctions.

8. Le Sommet régional a également abordé la question du lieu où devaient se tenir les pourparlers ouverts à toutes les parties. Il a pris note de la position du Président de la République-Unie de Tanzanie de ne pas accueillir ces pourparlers. Les dirigeants n'en ont pas moins insisté pour que la prochaine série de pourparlers se tiennent à Arusha. Le Sommet régional a engagé toutes les parties, y compris le Gouvernement burundais, à participer à ces pourparlers qui seraient organisés par le modérateur, M. Julius Nyerere. Afin d'instaurer un climat propice aux pourparlers, le Sommet régional a invité le Gouvernement burundais à suspendre les procès qu'il conduisait actuellement jusqu'à ce qu'une solution négociée ait été dégagée pour traiter de crimes de cette nature, à rendre sans condition la liberté au Président de l'Assemblée nationale, M. Leonce Ngendakumana, à l'ex-Président Sylvestre Ntibantunganya et à l'ex-Président Jean-Baptiste Bagaza, et à les laisser voyager librement et participer aux pourparlers, et à dissoudre immédiatement les camps de regroupement.

9. Le Sommet régional a réaffirmé sa volonté de promouvoir un règlement négocié au Burundi et d'appuyer pleinement les efforts du modérateur en ce sens. Le Sommet régional s'est déclaré prêt à adopter des mesures supplémentaires pour lever tout obstacle au processus de négociation.

10. Le Sommet régional a invité tous les États membres de l'OUA, l'Organisation des Nations Unies et le reste de la communauté internationale à appuyer activement le processus de paix au Burundi.

11. Le Sommet régional a demandé au Président Yoweri Museveni de l'Ouganda de faire partager au Gouvernement burundais l'esprit et la lettre du présent Sommet.

12. Le cinquième Sommet régional a remercié le Président Benjamin William Mkapa d'avoir une fois de plus accueilli le Sommet régional sur le conflit au Burundi, et le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie d'avoir accordé l'hospitalité à toutes les délégations.
